

Son conseil

Par Albert Gallegos*



Placer l'argent de nos enfants

Nos enfants (ceux qui ont moins de 16 ans) reçoivent parfois des sommes d'argent à l'occasion des temps forts qui rythment leur vie (baptême, anniversaire, fêtes de Noël). Alors, comment faire fructifier leurs économies et les initier à l'épargne? Il faut d'abord s'imaginer à quoi pourrait servir cet argent, car l'horizon de placement déterminera le placement le mieux adapté. En général, les banques proposent des comptes dits «jeunesse» rémunérés à un taux fixe ainsi que des plans d'épargne liés à des fonds de placements dont le rendement dépend du risque que l'on veut prendre. Imaginons maintenant que l'argent, reçu après la naissance, doit financer la formation supérieure de votre enfant, et que vous avez dès lors dix-huit années devant vous. Dans ce cas, opter par un plan d'épargne lié à des fonds peut être la meilleure solution car, sur le long terme, la prise de risque s'avère souvent payante. Ainsi, placer 100 francs par mois pendant dix-huit ans à un taux moyen de 3% représentera, à

terme, un capital de 28 666 fr. Par contre, si l'objectif est que votre enfant puisse disposer des ses économies à tout moment, alors le compte jeunesse serait le choix idéal. Dans le cas de l'épargne liée à des fonds, il faudra diminuer le profil de risque des placements lorsque l'on

«Sur le long terme la prise de risque s'avère souvent payante»

s'approche de la date où il est prévu que votre enfant perçoive cet argent. Quatre ans avant ce moment, il faut placer cet argent sur le compte jeunesse. Avant d'opter pour la meilleure solution, vous devez vérifier les dispositions légales destinées à protéger l'argent de votre enfant. Il est donc important de savoir qui peut retirer de l'argent du compte et à quelles conditions.

* **Conseil patrimonial et prévoyance, BCGE**